



## FICHE D'INFORMATION

# UTILISATION DE LA MATRICE DE PERTINENCE

**Le développement durable comprend un grand nombre d'aspects différents, qui ne sont pas d'égale importance pour tous les produits. La matrice de pertinence permet d'identifier les aspects pertinents.**

La matrice de pertinence a été élaborée sous la direction de l'OFEV, en collaboration avec le SECO.

L'application de la matrice de pertinence est soutenue par la KBOB.

### Instructions d'utilisation

Suivez les quatre étapes ci-dessous pour identifier les aspects pertinents:

1. Sur la première page, sélectionnez la catégorie de produits pour laquelle vous faites une acquisition et cliquez sur le symbole correspondant.
2. Identifiez ensuite les critères pertinents concernant l'environnement, le cycle de vie, le coût du cycle de vie et l'éthique sociale.
3. Utilisez la matrice de pertinence pour savoir dans quelle phase du cycle de vie (si disponible pour la catégorie) se situent les critères pertinents. Ces éléments sont présentés d'abord en référence aux critères environnementaux et relevant du cycle de vie, puis aux critères sociaux. La rubrique du cycle de vie énumère les causes pour lesquelles un critère a été considéré comme pertinent.
4. Vous y trouvez des pistes d'action qui vous montrent, par exemple, comment éviter la pollution ou exploiter le potentiel de recyclage. Ces recommandations vous permettent de déduire des critères pour vos acquisitions.

## 1. Introduction

### 1.1 Loi sur les marchés publics

La loi révisée sur les marchés publics (LMP) nomme expressément la durabilité dans l'article exprimant le but et en fait un des principes fondamentaux des acquisitions publiques.

Lors de l'acquisition de fournitures, de services et de travaux de construction, la LMP révisée exige, en plus des critères économiques, la prise en compte de critères sociaux et écologiques. La durabilité est un aspect qualitatif qui aura de plus en plus d'importance dans les appels d'offres. La loi sur les marchés publics est donc conforme à la stratégie du Conseil fédéral en matière de développement durable.

### 1.2 Matrice de pertinence

Avant toute acquisition, il devrait être possible de préciser clairement quels aspects de la durabilité sont pertinents pour l'objet concret du marché. Une matrice de pertinence a été créée pour aider les acheteurs et les services demandeurs à s'orienter. Il a été développé conformément à la norme ISO 20400, norme internationalement reconnue en matière d'achats durables.

La matrice de pertinence se divise en 19 catégories de produits. Pour chaque catégorie, les critères de durabilité pertinents ont été définis tout au long du cycle de vie<sup>1</sup>. Les causes de l'impact écologique et des risques sociaux sont indiquées pour chaque catégorie de produits, de même que des pistes d'action pour les éviter. Les critères relevant du cycle de vie et l'applicabilité des calculs de coût du cycle de vie sont également présentés.

La matrice de pertinence sert de guide à l'intention des acheteurs et des services demandeurs. Les analyses des différents critères de durabilité peuvent varier en fonction de l'objet du marché. Des recommandations ont déjà été élaborées pour certaines catégories de produits et montrent en détail comment vous pouvez mettre en œuvre les pistes d'action proposées.

Vous trouverez la matrice de pertinence et le rapport méthodologique correspondant sur [la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables \(PAP\)](#).

## 2. Structure de la matrice de pertinence

### 2.1 Catégories de produits

Disponible sur la PAP, la matrice de pertinence est intégrée dans un document PDF interactif. Elle est divisée en 19 catégories de produits pour les marchés publics (voir **figure 1**). Ces catégories ont été définies sur la base des catégories d'acquisition standard de la Confédération (directive de l'OFCL, 2016). Les différentes catégories d'acquisition ont été renommées ou divisées afin d'assurer une certaine homogénéité des produits. En outre, toutes les catégories d'acquisition ne sont pas incluses dans la matrice de pertinence. Les neuf catégories les plus pertinentes ont été définies sur la base de l'impact écologique sommairement modélisé par rapport à leur volume d'acquisition monétaire.

En cliquant sur la catégorie de produits correspondant à l'objet d'acquisition, vous accédez à la page d'aperçu correspondante. Le lien «Retour à la vue d'ensemble des catégories» vous ramène à la première page avec l'aperçu des catégories de produits.

<sup>1</sup>Cycle de vie: toutes les phases qu'un produit traverse, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son élimination ou à son recyclage à la fin de sa vie utile

### Neuf groupes de produits les plus pertinents

-  Équipements (non électroniques) de bureau et d'intérieur
-  Produits chimiques (y c. détergents)
-  Véhicules à moteur, pièces de rechange, moyens de transport, y c. entretien et réparation
-  Denrées alimentaires et boissons
-  Combustibles non fossiles
-  Papier et autres fournitures de bureau
-  Moyens de télécommunication et informatique
-  Textiles et vêtements
-  Services de transport de personnes et biens

### Dix autres groupes de produits

-  Bureautique, y c. appareils de présentation, accessoires
-  Appareils ménagers électriques
-  Combustibles fossiles
-  Services non liés à des biens
-  Services liés à des biens
-  Biens et services pour la pratique du sport et la détente
-  Hôtellerie
-  Photocopieurs
-  Appareils médicaux
-  Services postaux et courrier diplomatique

**Figure 1:** Liste des 19 catégories de produits de la matrice de pertinence, divisés en neuf catégories les plus pertinentes et en dix autres catégories

## 2.2 Critères de durabilité

Pour chaque catégorie de produits, les critères de durabilité les plus importants pour l'ensemble du cycle de vie sont présentés sur une page d'aperçu. La matrice de pertinence fait la distinction entre quatre types de critères (voir **figure 3**):

- **Critères environnementaux:** évaluation de l'impact des produits sur l'environnement (climat, sol, air, biodiversité, eau et ressources abiotiques).
- **Critères relevant du cycle de vie:** évaluation de la recyclabilité, de l'efficacité des ressources et de la réduction de production de déchets.
- **Coût du cycle de vie<sup>2</sup>:** évaluation de l'applicabilité des calculs du coût du cycle de vie.
- **Critères sociaux:** évaluation des produits par rapport aux critères les plus importants des conventions de l'OIT.

L'évaluation de la pertinence des critères de durabilité a été réalisée en deux étapes. On a évalué, d'une part, l'impact écologique et les risques sociaux de l'ensemble du cycle de vie et, d'autre part, l'impact écologique au cours d'une phase du cycle de vie d'une catégorie de produits. À noter qu'une comparaison relative de la pertinence entre les catégories de produits n'est pas possible. La pertinence des critères est évaluée pour chaque catégorie de produits à l'aide d'un système de feux de circulation (voir **figure 2**).

 Pertinence élevée  Pertinence moyenne  Pertinence faible

**Figure 2:** système de feux de circulation pour évaluer la pertinence des différents critères de durabilité

<sup>2</sup>Coûts du cycle de vie: coûts d'acquisition, d'exploitation et de maintenance ainsi que coûts indirects qui découlent de la production, de l'exploitation et de l'élimination d'un produit dans l'environnement (Life Cycle Costs = LCC)

## Critères

### Critères environnementaux

**Climat**  
Le critère «Climat» intègre les causes du changement climatique et, partant, les volumes de gaz à effet de serre générés par des processus ou activités tels que la consommation d'énergies fossiles ou le déboisement.

**Sol**  
Le critère «Sol» intègre tous les processus qui détériorent le sol, tels que l'érosion, la salinisation et le compactage de même que la pollution par les pesticides et les métaux lourds. Il intègre aussi l'utilisation du sol.

**Air**  
Le critère «Air» intègre les émissions de polluants atmosphériques qui nuisent à la santé de l'homme, de la faune et de la flore, ou qui détériorent des écosystèmes ou des bâtiments.

**Biodiversité**  
Le critère «Biodiversité» observe la perte de biodiversité. Il intègre les changements d'affectation du sol, qui impliquent généralement la destruction d'habitats, et d'autres pratiques délétères telles que les monocultures ou l'utilisation de pesticides.

**Eau**  
Le critère «eau» examine d'une part la consommation d'eau, de l'autre les polluants susceptibles de contaminer les eaux, c'est-à-dire non seulement les substances toxiques, mais aussi les facteurs d'acidification ou d'eutrophisation des cours d'eau.

**Ressources abiotiques**  
Le critère «Ressources» se réfère à l'exploitation de ressources abiotiques non renouvelables telles que les minéraux ou certaines sources d'eau.

### Critères relevant du cycle de vie

**Longévité**  
La longévité caractérise la durée d'utilisation d'une marchandise.

**Réparabilité**  
La réparabilité désigne la possibilité de réparer un produit afin de prolonger sa durée de vie. Elle dépend essentiellement de la conception du produit, de son écoconception et de la disponibilité des pièces de rechange. La réparabilité est facilitée lorsque le fabricant propose un service de réparation ou des instructions à cet effet.

**Recyclabilité**  
La recyclabilité désigne la possibilité de réutiliser un produit et / ou des éléments de celui-ci, soit par transmission directe à un «nouvel» utilisateur, soit à l'issue d'un processus de revalorisation.

### Coût du cycle de vie

**Applicabilité de LCC**  
Évaluation de l'importance du coût total de possession (total cost of ownership) ou du coût du cycle de vie (life cycle costing [LCC]) sur la base du rapport entre d'un côté les frais d'exploitation, d'utilisation et d'élimination et de l'autre les frais d'acquisition.

Les frais d'exploitation, d'utilisation et d'élimination sont importants par rapport aux frais d'acquisition.

Il est recommandé de prendre en considération le coût total de possession ou le coût du cycle de vie lors de l'étude de marché et lors de la définition des besoins.

### Critères sociaux

**Travail des enfants**  
L'OIT fixe à 15 ans l'âge minimum d'admission à l'emploi dans des circonstances normales (convention no 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi). Les moins de 15 ans ne peuvent participer au processus de production qu'à des fins de formation (dès 14 ans) ou pour de travaux légers (dès 13 ans). L'exécution de ces travaux ne doit compromettre d'aucune manière leur santé, leur sécurité ou leur moralité (convention no 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination).

**Travail forcé**  
L'OIT définit le travail forcé comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. (conventions no 29 concernant le travail forcé ou obligatoire et no 105 concernant l'abolition du travail forcé).

**Liberté syndicale**  
Ce critère désigne le droit des travailleurs de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier (convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical) et le droit de négociation collective (convention n° 98 de l'OIT sur l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective).

**Egalité des sexes**  
Ce critère désigne toute distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession (convention no 111 de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession) et l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale (convention no 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération).

**Sécurité au travail**  
Ce critère désigne la maîtrise et la prévention des accidents du travail.

**Pertinence élevée** **Pertinence moyenne** **Pertinence faible**

Figure 3: aperçu des critères de durabilité avec analyse de la pertinence en prenant comme exemple la catégorie de produits «Équipements (non électroniques) de bureau et d'intérieur»

## 2.3 Critères de durabilité tout au long du cycle de vie – causes et pistes d'action

Le cycle de vie est présenté en détail pour les neuf catégories de produits les plus pertinentes. Le symbole figurant en haut à droite indique dans quelle catégorie de produits vous vous trouvez. Le cycle de vie est divisé en phases chronologiques (voir figure 4):

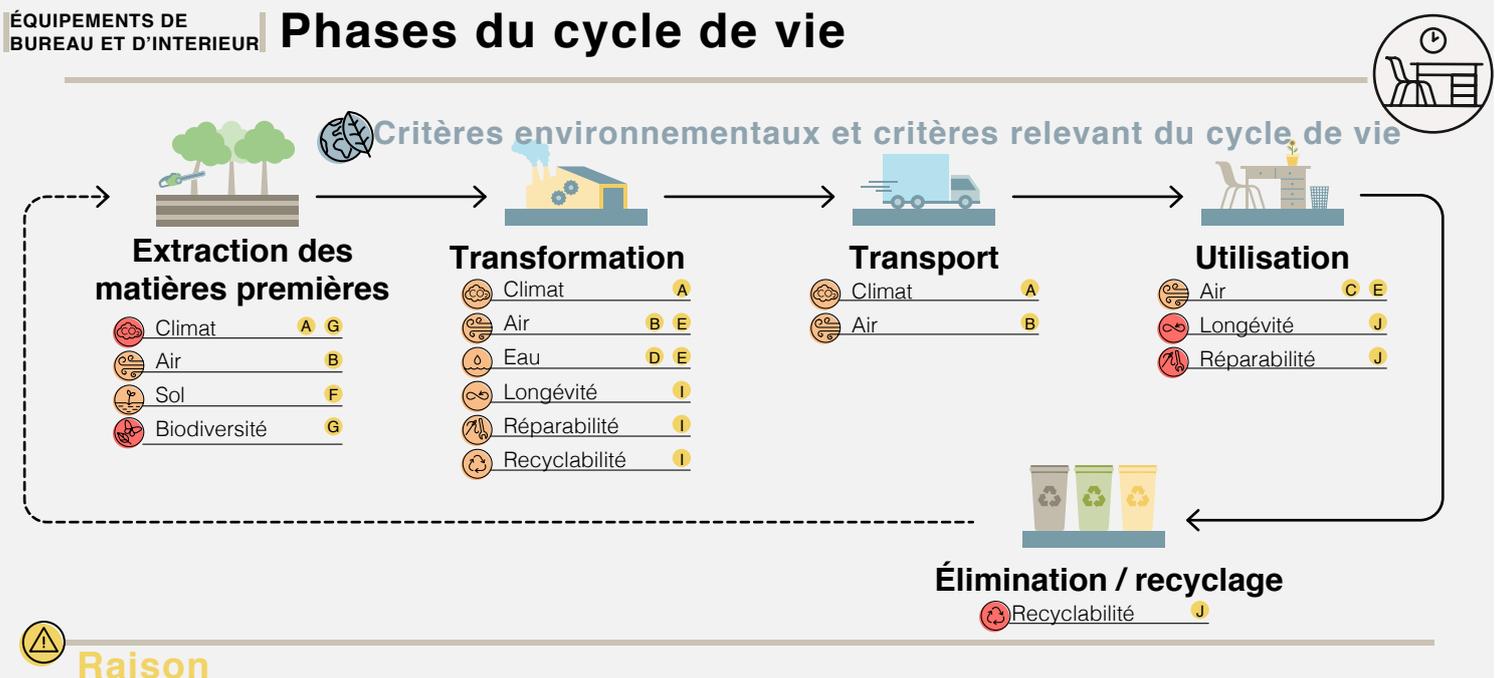


Figure 4: phases du cycle de vie de la catégorie de produits «Équipements (non électroniques) de bureau et d'intérieur». Certaines catégories comportent des phases supplémentaires telles que l'emballage ou le stockage.

Pour chaque phase du cycle de vie, les critères de durabilité les plus pertinents sont énumérés (pertinence moyenne et pertinence élevée). Cela permet de savoir clairement quel critère est pertinent pour quelle phase. Ces critères doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'acquisition. Les critères environnementaux/relevant du cycle de vie et les critères sociaux sont présentés à part (deux pages chacun). En outre, les causes de chaque critère sont indiquées à chaque phase du cycle de vie (marquées par les lettres A, B, C, ...). Les coûts du cycle de vie se rapportent à l'ensemble du cycle de vie et non aux différentes phases.

Pour la catégorie de produits «Services de transport de personnes et de biens», seule la phase d'utilisation est prise en compte.

Le lien en bas de la page vous permet d'accéder aux pistes d'action. Les pistes d'action possibles (marquées par les numéros 1, 2, 3, ...) donnent un aperçu des recommandations concrètes sur la manière de traiter les causes décrites à la page précédente.

#### **2.4 Objets d'acquisition sans cycle de vie**

Les causes et les pistes d'action pour les dix autres catégories de produits sont présentées sous forme de tableau sur une page. Pour les catégories de produits «Services postaux et courrier diplomatique», «Biens et services pour la pratique du sport et de la détente» ainsi que «Services liés à des biens» et «Services non

liés à des biens», les critères sociaux ne sont classés qu'avec une pertinence faible. Pour ces critères, aucune cause n'est indiquée, seulement des pistes d'action.

### **3. Développement stratégique de la matrice de pertinence**

La matrice de pertinence apporte une valeur ajoutée supplémentaire si les services demandeurs et les services d'achat combinent l'évaluation des critères avec leur volume d'acquisition. Cela leur permet de définir des priorités et d'aboutir à des acquisitions durables. Dans la perspective d'une mise en œuvre efficace, ils doivent viser un niveau de prestations élevé, en particulier dans le cas des critères d'acquisition où tant la pertinence en matière de durabilité que le volume des achats sont élevés. Pour les catégories de produits qui présentent une grande pertinence des critères de durabilité et en même temps un faible volume d'achats, la possibilité d'influencer le marché est limitée. Dans ces cas, le choix du niveau de prestations souhaité est moins décisif.

Pour le développement individuel de la matrice de pertinence, les services demandeurs et les services d'achat de la Confédération peuvent faire appel au service spécialisé des marchés publics écologiques.



## Informations complémentaires

De plus amples informations sur la matrice de pertinence et sur la définition des critères de durabilité sont disponibles sur la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables PAP: [www.pap.swiss](http://www.pap.swiss)

### Impressum

#### Auteurs

Ruth Freiermuth Knuchel  
Lussja Krieger  
Kaspar Gägger

Service spécialisé des marchés publics écologiques  
Office fédéral de l'environnement OFEV  
Papiermühlestrasse 172  
CH-3063 Ittigen  
[achats-responsables@bafu.admin.ch](mailto:achats-responsables@bafu.admin.ch)

#### Éditeur

Conférence des achats de la Confédération CA  
Fellerstrasse 21  
CH-3003 Berne  
Tel. 41 (0)58 462 38 50  
Fax. 41 (0)58 465 50 09  
[bkb@bbl.admin.ch](mailto:bkb@bbl.admin.ch)

#### Groupe technique Durabilité des marchés publics de la CA

OFEV\*  
armasuisse\*  
OFROU  
OFCL\*  
La Poste  
Domaine des EPF  
Bureau de la CA\*  
CIEM - Achats durables  
Canton de Bâle-Ville  
Canton de Vaud  
KBOB\*  
SECO\*  
Union des villes suisses (UVS)

*\*Les collaborateurs de ces unités ont fait partie du groupe de travail sur la présente fiche d'information.*